

## **COMMUNE DE MARTINVEST**

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 23 MARS 2021 à 20 heures 30,

### **ORDRE DU JOUR**

- Finances communales et investissements 2021,
- Subvention d'équilibre 2020 Familles Rurales,
- Rénovation du réseau éclairage public,
- Frais de scolarisation des élèves hors commune,
- Modification du tableau des effectifs,
- Lutte collective contre les frelons asiatiques,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

## COMMUNE DE MARTINVAST

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures trente minutes, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvast.

**Etaient présents :** MM. MARIE Jacky, FONTAINE Isabelle, PICOT André, RENET Hubert, LOUIS-FRANCOIS Florence, COUPPEY Pascal, SIMON Hélène, MASSART Luc, BOUCARD Sandrine, CANUARD Joël, BOUCARD Sandrine.

**Absent :** MM LEVAVASSEUR Camille (pouvoir à GAUVAIN Carole), ROUX Tatiana (pouvoir à FONTAINE Isabelle), DORIZON Jean-Luc (pouvoir à PICOT André), HEBERT Thomas (pouvoir à RENET Hubert)

**Secrétaire de séance** Mme SIMON Hélène

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Travaux d'entretien de voirie communale - plateaux ralentisseurs.

Accord unanime de l'assemblée.

### **I. FINANCES COMMUNALES ET INVESTISSEMENT 2021**

M le Maire expose qu'il y a lieu de faire le point sur les finances communales avant le vote du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021. Tout d'abord, il présente la vue d'ensemble du Compte Administratif 2020 qui présente un solde de 344 837,35 €.

Puis M le Maire présente la Capacité d'Autofinancement qui est liée au montant des recettes et dépenses de **fonctionnement** de l'exercice 2020.

En €	Calcul du financement disponible				
	2016	2017	2018	2019	2020
Produits réels de fonctionnement	850 818	868 606	814 815	865 303	849 781
- Charges réelles de fonctionnement	735 355	703 492	668 949	708 109	676 080
<b>= CAF Brute</b>	<b>115 462</b>	<b>165 113</b>	<b>145 866</b>	<b>157 194</b>	<b>173 702</b>
- Remboursement en capital des emprunts et des dettes assimilées	75 129	66 715	46 412	69 520	70 944
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0	0	0	0
<b>= CAF Nette</b>	<b>40 334</b>	<b>98 398</b>	<b>99 454</b>	<b>87 674</b>	<b>102 758</b>
+ Autres ressources d'investissement	0	669	0	0	9 135
+ Produits de cessions d'actifs	0	0	1 500	79 500	450
+ Variation des ressources propres	46 884	33 285	20 273	183 371	182 532
- Remboursement des autres dettes	490	490	1 320	1 790	480
<b>= Financement disponible</b>	<b>86 728</b>	<b>131 862</b>	<b>119 907</b>	<b>348 754</b>	<b>294 396</b>

*Séance du 23 mars 2021*

## COMMUNE DE MARTINVEST

### Les Recettes de fonctionnement

#### Le chapitre 70 (Produit des services et domaines)

a diminué de 21 869.54 €. Ceci correspond à :

- La cantine fermée pendant le confinement

#### Le chapitre 73 (Impôts et Taxes)

a augmenté de 3 349.79 €. Ceci correspond principalement à :

- 73111 Taxes foncières et d'habitation + 4 781.00 €
- 7318 Autres impôts locaux ou assimilé - 555.00 €
- 73211 AC - 964.00 €
- 73212 dotations Solidarité Communautaire + 2 715.00 €
- 73221 FNGIR
- 73223 FPIC - 14 523.00 €
- 7343 Taxes pylônes + 1 840.00 €
- 7381 Taxe add. Droits de mutation +10 055.79 €

#### Le chapitre 74 (Dotations et subventions)

a augmenté de 2 779.05 €. Ceci correspond principalement à :

- A la compensation de l'état concernant l'exonération de certaines taxes (foncières, habitations ...)
- La diminution de la dotation de péréquation et l'attribution du fond national de péréquation.
- Versement de subvention (Eglise et recensement population)
  
- 7411 Dotation forfaitaire + 425.00 €
- 74121 Dot Solidarité rurale - 292.00 €
- 74127 dot nationale de péréquation - 1 950.00€
- 744 FCTVA - 314.00 €
- 74718 Autres (Eglise) + 4 309.57 €
- 7478 Autres organismes (PSEJ, 2S2C AFR) - 973.62 €
- 74833 Etat compensation CET + 10 216.00 €
- 7484 Dotation de recensement + 2230.00 €

#### Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)

a diminué de 2 668.89€ ce qui correspond à l'absence de location de la salle ST Sébastien pendant la crise sanitaire.

#### Le chapitre 77 (produits exceptionnels)

a diminué de 73 999.85 €, (2019 vente du terrain de la Grande Fontaine - revenu exceptionnel).

### Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) a augmenté de 5 920.18. €. Les comptes qui ont vu des variations importantes sont :

- 60622 : Carburants : + 1 079.98€
- 60623 : Alimentation : - 2 881.47 €

## COMMUNE DE MARTINVEST

- 6247 : Transport collectif : - 3 079 €
- 61521 : Entretien de terrains : - 1 649.01 €
- 6226 : Honoraires : - 1 244.40 €
- 6261 : Affranchissement : - 808.97€
- 60628 : Autres fournitures non stockées (covid) : + 1 413.11 €
- 60631 : Fournitures d'entretien (covid) : + 2 478.30 €

### Le chapitre 012 (charges de personnel)

a diminué de 23 341.75 €.

- Autre personnel extérieur (missions temporaires du Centre de Gestion) : - 45 934.46 €
- Rémunération personnel titulaire : + 10 438.13 €
- Rémunération personnel non titulaire : + 1 961.88 €
- Charges sociales : + 319.50 €
- Assurance personnel : + 4 135.24 €

### Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)

est en diminution de 4 204.76 €

- Augmentation indemnités élus : + 4 009.11 €
- Secours d'urgence : - 3 445.00 €
- Transfert du budget CCAS

### Le chapitre 66 (charges financières)

Intérêt des emprunts et des dettes stables.

### Analyse

On constate une diminution des recettes due à la crise sanitaire

- Cantine
- Location salle St Sébastien

et une diminution des dépenses réelles :

- Frais de personnels
- Transport scolaire
- Alimentation cantine

et une augmentation de certains comptes liée à la crise sanitaire (achat masques + virucide) qui au final s'équilibrent.

La CAF brute passe de 157 194 € en 2019 à 173 702 € en 2020.

La marge d'autofinancement courant passe de 87 674 € en 2019 à 102 758 € en 2020.

### Trésorerie

La trésorerie au 31/12/2020 est de **483 086.62 € (312 144.15 € en 2019)**

## COMMUNE DE MARTINVEST

### Investissements 2021

Il y a lieu de définir les travaux d'investissements à prévoir pour 2021. Compte tenu de la situation financière exposée, une certaine prudence s'impose afin de pouvoir assumer des investissements futurs qui sont indispensables :

- Accessibilité du Presbytère,
- Travaux de bâtiment
  - fenêtres logement Hameau Léger,
  - appentis garderie,
  - chaudière logement rue de l'Eglise,
  - secrétariat mairie,
  - préau école
- Extension cantine,
- Voirie - cheminement piéton rue de la Poste
- Travaux du Château.

Il est constaté qu'il est possible d'envisager des investissements en restant prudent mais il va être nécessaire de sélectionner les plus urgents. Le détail des investissements va être étudié par la commission finance et présenté lors du vote du budget.

### **II. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2020 FAMILLES RURALES (délibération n°09/2021)**

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat 2020 de l'Association Familles Rurales qui présente un déficit global de 3 629,42 € dont 0 € au titre de l'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.) et 1 951.17 € au titre de la Garderie et 1 678.25 € au titre des mercredis.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit. M Le Maire précise que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune. La subvention de la commune demandée par l'association est de 3 629.42 €.

Monsieur le Maire explique que le prévisionnel pour l'année 2021 présente un important déficit. Il informe que le comité de pilotage ACM s'est réuni le 12 avril dernier afin de trouver une solution pour l'association et pallier à ce déficit. Il a été décidé d'augmenter la participation des communes signataires de la convention à hauteur de 12 € au lieu de 8 € pour une journée et de 7.5 € au lieu de 5 € pour une demi-journée. La participation des familles sera aussi augmentée. La proposition d'un avenant a été envoyée aux communes signataires de la convention pour validation auprès des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (12 Pour, 3 Abstentions), autorise M le Maire à mandater la somme de 3 629.42 € à l'Association Familles Rurales afin d'équilibrer le compte de résultat 2020.

### **III. RÉNOVATION DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC (délibération n°10/2021)**

Monsieur le Maire présente les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « rue Général Dumoncel » et « Le Haut de Tabarin ». Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

3 options sont proposées et se présentent comme suit :

- Option 1 : Rénovation de 16 luminaires et 2 armoires (rue Dumoncel et Haut de Tabarin)  
Total définitif des travaux = 22 900,00 € dont **8 400 € à la charge de la collectivité**

*Séance du 23 mars 2021*

## COMMUNE DE MARTINVEST

- Option 2 : Rénovation de 10 luminaires (rue Dumoncel)  
Total définitif des travaux = 11 200,00 € dont **5 670 € à la charge de la collectivité**
- Option 3 : Rénovation de 6 luminaires (Haut de Tabarin)  
Total définitif des travaux = 7 600,00 € dont **3 150 € à la charge de la collectivité**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « rue Général Dumoncel » et « Le Haut de Tabarin »,
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021,
- Accepte une participation de la commune à hauteur de 8 400 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble de projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à M Le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

#### **IV. FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES HORS COMMUNE ANNÉE 2020/2021** **(délibération n° 11/2021)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité fixe le montant de la participation au coût de fonctionnement annuel à appliquer aux communes dont les enfants sont scolarisés à Martinvast soit :

- 420 € par élève en primaire ou maternelle pour l'année scolaire 2020/2021.

#### **V. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n° 12/2021)**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de Mairie et d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Considérant que deux agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Il est proposé au conseil municipal de créer :

- un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- un emploi permanent à temps non-complet (16,75 / 35<sup>ème</sup>) d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- décide de la création un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- décide de la création un emploi permanent à temps non-complet (16,75 / 35<sup>ème</sup>) d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

**VI. CONVENTION DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**  
**(délibération n° 13/2021)**

M le Maire expose que le frelon asiatique, espèce invasive arrivée dans le département de la Manche en 2011, a rapidement colonisé le territoire. En 2016 le Conseil Départemental de la Manche s'est mobilisé sur cette problématique en participant, aux côtés de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (F.D.G.D.O.N.), à la préparation d'un programme de lutte collective et à son financement. Les arrêtés préfectoraux annuels confient à la FDGDON de la Manche l'organisation de ce programme départemental de lutte collective.

L'année 2018 est l'année de référence, avec la quantité de colonie la plus importante connue sur le département de la Manche (5898 nids).

L'année 2020 est une année intermédiaire (4034 nids). En revanche, le nombre de nids signalés sur le mois de novembre est très important, et représente à lui seul plus de 20% des nids de la saison.

Le programme de lutte collective est reconduit pour l'année 2021 et fait l'objet à nouveau d'un arrêté préfectoral de lutte collective en date du 19 janvier 2021.

La participation des collectivités locales se fait à 2 niveaux :

- Sur le volet animation, coordination, suivi et investissement, permettant l'organisation de la lutte et l'éligibilité des travaux sur la commune. Cette participation est répartie au nombre d'habitants par commune. Le montant sollicité pour la commune est de 56 €.

- Sur le volet de lutte par la destruction des nids, la participation sera en fonction des travaux de destructions réalisés sur la commune au cours de la saison, en fonction des déclarations de nids faites sur la plateforme internet.

Le FDGDON a renouvelé un appel à candidature des entreprises. Il appartient à la commune d'indiquer, au sein de la liste fournie, l'opérateur qui sera en charge des travaux de destruction des nids sur la commune dans le cadre de la lutte collective.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autoriser M Le Maire à signer la convention proposée pour l'année 2021 et à mandater les sommes correspondantes à cet engagement.
- déterminer l'opération en charge de la destruction des nids sur le territoire dans la lutte collective :
- - Choix 1 : entreprise ML SERVICES de Saint-Germain-Sur-Ay
- - Choix 2 : entreprise DN GUEPE de La Haye

**VII. TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNALE (délibération n° 14/2021)**

Monsieur Le Maire explique qu'un contrat avec l'Agence Technique Départementale de la Manche a été signé le 11 juin 2020 pour la prestation de maîtrise d'œuvre et le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Mastelotto pour les travaux d'entretien de voirie Chemin du Mont Polidor et Hameau Dubost pour un montant de 87 588.44 TTC. Il s'avère que le coût des travaux est moins élevé que prévu (environ 14 000 €). L'Agence Technique Départementale de la Manche propose que cette somme soit utilisée pour la réfection des plateaux ralentisseurs du Hameau Virel et rue Dumoncel. Le détail quantitatif estimatif se présente comme suit :

**COMMUNE DE MARTINVAST**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

5

**Détail Quantitatif Estimatif**

Travaux d'entretien de voirie communale

Commune de MARTINVAST

Numéro	Libellé	U	PU	Tranche Ferme				Tranche Conditionnelle	
				PLATEAU 1		PLATEAU 2		Hameau Léger	
				Quantité	Montant HT	Quantité	Montant HT	Quantité	Montant HT
1	INSTALLATION DE CHANTIER	F	919.57 €	1.00	919.57 €	1.00	919.57 €	-	€
2	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER								
2.1	Signalisation statique	Jo	15.60 €	0.00	- €	0.00	- €	0.00	- €
2.2	Signalisation d'alternat								
2.2.1	Signalisation temporaire par feux	J	34.64 €	0.00	- €		- €		- €
3	IMPLANTATION ET REPERAGE AU SOL DES RESEAUX	F	191.29 €	0.00	- €	0.00	- €	0.00	- €
4	INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES								
4.1	Par aspiratrice excavatrice ou pioche pneumatique	H	85.00 €	0.00	- €		- €		- €
5	DECOUPAGE DE CHAUSSEE	M	4.14 €	60.00	248.40 €	40.00	165.60 €		- €
6	FRAISAGE DE CHAUSSEE								
6.1	Fraisage compris entre 0 et 7 cm	M2	3.84 €	400.00	1 536.00 €	200.00	768.00 €	0.00	- €
7	DERASEMENT D'ACCOTEMENT	M2	2.49 €	0.00	- €	0.00	- €	0.00	- €
8	TERRASSEMENTS GENERAUX								
8.1	terrassement en déblais avec transport et mise en décharge.	M3	32.55 €		- €	0.00	- €	0.00	- €
9	GRAVE NON TRAITEE								
9.1	Grave non traitée 0/31,5 pour accotements.	T	10.00 €	0.00	- €	0.00	- €	0.00	- €
10	ENDUIT MONOCOUCHE								
10.1	Enduit monocouche sur GNT 0/31,5	M2	1.96 €	400.00	784.00 €	200.00	392.00 €	0.00	- €
11	COUCHE D'ACCROCHAGE								
11.1	Couche d'accrochage au liant résiduel	M2	0.25 €	0.00	- €	0.00	- €	0.00	- €
12	MATERIAUX HYDROCARBONES								
12.1	Béton Bitumineux 0/6 pour reprofilage	T	53.07 €	0.00	- €		- €	0.00	- €
12.2	Béton Bitumineux Semi Grenus 0/10 sur chaussée 150 kg/m².	T	49.58 €	35.00	1 735.30 €	15.00	743.70 €	0.00	- €
12.2.1	Plus value au prix 12.2 pour mise en oeuvre à la main	T	40.00 €	35.00	1 400.00 €	15.00	600.00 €	0.00	- €
13	MISE A LA COTE								
13.1	mise à la cote de tampon diamètre 800	U				0.00		0.00	
13.2	mise à la cote de bouche à clé	U	40.00 €		- €	0.00	- €	0.00	- €
13.3	mise à la cote de chambre FT	U	227.46 €		- €	0.00	- €	0.00	- €
14	GRILLE 40 x 40	U	219.06 €		- €		- €	0.00	- €
15	DEPOSE ET POSE DE CANIVEAU CC1	ML	58.53 €		- €		- €	0.00	- €
16	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EP	ML	92.46 €		- €		- €		- €
						0.00			
				Total HT	6 623.27 €	Total HT	3 588.87 €	Total HT	- €
				TVA	1 324.65 €	TVA	717.77 €	TVA	- €
				Total TTC	7 947.92 €	Total TTC	4 306.64 €	Total TTC	- €

Vu cet exposé,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'intégrer ce nouveau marché à celui du 22 juin 2020 signé avec l'entreprise Mastello et autorise M Le Maire à mandater les sommes correspondantes.

**VIII. INFORMATIONS DIVERSES**

**Versement mobilité agglomération Le Cotentin**

M Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'instauration du versement mobilité par l'Agglomération du Cotentin aux entreprises pour l'offre de transport collectif du Cotentin. L'offre de transport à un coût, il est demandé aux entreprises une contribution, une taxe mobilité de 1,5 % sur la masse salariale. Dans son communiqué de presse du 18 mars 2021, M Margueritte, Président de l'Agglomération du Cotentin, explique l'enjeu de permettre aux Cotentinois et aux touristes de bénéficier d'une offre de transport et que le versement mobilité n'est pas une singularité du Cotentin, c'est un prélèvement prévu par le législateur (loi LOM) pour financer les systèmes de transport.

**Nom de rue Permis d'Aménager Triumvirat finances La grande fontaine**

M Le Maire explique qu'il est indispensable de numéroter les parcelles des futures constructions concernant ce lotissement et de baptiser trois nouvelles rues. M Le Maire propose des noms qui correspondent au nom historique des parcelles, soit :

- Rue des Hauts Vents
- Rue des Tourneurs
- Rue de la Petite Fontaine

*Séance du 23 mars 2021*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le conseil municipal donne son accord pour les noms proposés.

### IX. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 23 heures 25

MARIE Jacky		DORIZON Jean-Luc	
PICOT André		BOUCARD Sandrine	
FONTAINE Isabelle		GAUVAIN Carole	
RENET Hubert		HÉBERT Thomas	
LOUIS-FRANCOIS Florence		LEVAVASSEUR Camille	
MASSART Luc		SIMON Hélène	
CANUARD Joël		ROUX Tatiana	
COUPPEY Pascal			